

SEANCE DU VENDREDI 30 MARS 2018
--

L'an deux mil dix-huit le trente mars, les membres du Conseil Municipal de la commune de Courcelles-Sapicourt se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Patrick DAHLEM, maire.

Présents : Jean MICHEL, Thierry PROLA, Philippe LEVEAUX, Maurice ENGELMANN, Xavier CULEUX, Grégoire MAZZINI, Pierre CARRE, Jacky LESUEUR.

Absents excusés : Gérald MABILE qui a donné pouvoir à Patrick DAHLEM et Michel BACARISSE.

Secrétaire de séance : Maurice ENGELMANN.

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

1 - DELIBERATIONS.

n° 5 - Vote des taux d'imposition des taxes directes locales.

Monsieur le maire fait lecture de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018.

Vu l'article 1636 B sexies du code général des impôts,

Vu l'article 1636 B septies du code général des impôts,

Vu l'article 1639 A du code général des impôts,

Le conseil municipal à l'unanimité,

Décide de ne pas augmenter les taux des taxes directes, à savoir:

- taxe d'habitation	15,77 %	produit	69 356 €
- taxe foncière (bâti)	24,33 %	produit	60 387 €
- taxe foncière (non bâti)	15,81 %	produit	2 941 €

Soit un produit fiscal attendu de 132 684 €.

n° 6 - Subventions 2018.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DECIDE de verser les subventions suivantes :

Courcelles de France	75 €
Veslardannes	50 €
Comité des fêtes	1 200 €
Pompiers de Muizon	150 €
ADMR	190 €
MARPA	150 €
ASSOCIATION HUMAN ITEEM	100 €

AUTORISE le maire à verser les subventions allouées ci-dessus.

n° 7 - Aménagement du terrain multisport.

Monsieur le maire présente au conseil municipal le devis reçu concernant l'aménagement du terrain multisport, à savoir la plate-forme servant de base à la mise en place du terrain. Entreprise SOLOTRA pour un montant TTC de 30 046,56 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

APPROUVE le devis présenté,

AUTORISE le maire à signer le devis ainsi que toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

n° 8 - Extension des réseaux rue Paul Bouton et rue de Bury - Zone les Larris.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le projet d'aménagement sur la zone des Larris. C'est à la Communauté Urbaine de prendre en charge l'extension des réseaux sur la rue de Bury et la rue Paul Bouton. Une demande doit donc être déposée auprès de la Communauté Urbaine

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DEMANDE à la Communauté Urbaine de procéder à l'extension des réseaux dans la rue Paul Bouton et dans la rue de Bury, au droit des parcelles concernées par l'aménagement.

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

Antenne TDF.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal sur la proposition d'achat de terrain de l'entreprise TDF. Cette dernière est propriétaire d'une antenne implantée sur une partie d'un terrain communal cadastré C 20 au lieu-dit l'Étang. L'entreprise TDF se porte acquéreur d'environ 100 m² (lieu d'implantation de l'antenne) au prix de 48 000 euros, frais à sa charge. Monsieur le maire informe que le contrat de location signée en 2013 se terminait en 2015 avec une reconduction tacite de 12 ans. Le loyer annuel est d'environ 2800 €/an. Le montant proposé correspond à 18 ans de loyers. Il fait également lecture de la clause du bail 19.01

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à 3 voix pour, deux abstentions et 5 voix contre, décide de ne pas vendre cette parcelle.

Echange d'un terrain pour l'aménagement de la zone des Larris.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, que le projet d'aménagement des Larris qui leurs a été présenté dernièrement suppose la création d'un accès par la rue de Bury, d'une emprise d'environ 260 m² sur les terrains communaux B 489 et B 491. Monsieur le maire propose de donner l'emprise nécessaire contre la création du plateau sécurisant l'accès au projet par la rue Paul Bouton.

Le conseil municipal à 8 voix pour et 2 abstentions approuve cet échange. Néanmoins, il faudra se renseigner sur la possibilité qu'à un particulier de payer des travaux de sécurité sur une départementale. Dans le cas où ce ne serait pas possible, une solution de compensation pourrait être trouvée.

2 - INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES.

Règlement du cimetière : Suite à une formation à laquelle il a assisté, Monsieur le maire a réécrit le règlement du cimetière afin d'être en conformité avec loi. Le conseil municipal a approuvé ce règlement.

Ancienne tondeuse : Monsieur le maire informe que Monsieur Eric BENOIT (Employé Communal) propose d'acheter l'ancienne tondeuse portée dont le plateau de coupe est hors service et dont la commune ne se sert plus, et ce au prix de 500 €. Le conseil municipal à l'unanimité décide de vendre la tondeuse à Monsieur Eric BENOIT au prix de 500 €.

Participation citoyenne : Monsieur le maire rappelle qu'en février dernier, il avait informé le Conseil Municipal sur la possibilité pour la commune de mettre en place une démarche Participation Citoyenne. Cette dernière consistait à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier à la protection de leur environnement. Au regard de la faible délinquance dans notre commune (Un seul cambriolage recensé en 2017), il n'a pas paru nécessaire à la Gendarmerie de Gueux de mettre en place un tel dispositif à Courcelles-Sapicourt !

Etude hydraulique : Monsieur le maire informe que la réunion de lancement est programmée le lundi 14 mai prochain à 14 h, avec le bureau d'études SAFER et les différents partenaires participant au

comité de pilotage (Agence de l'Eau, Chambre d'Agriculture, CIVC, Département ...). Cette réunion permettra de présenter la méthodologie de travail, le planning, les différentes problématiques, les partenaires. Il est également prévu une visite sur le terrain. Cette réunion de lancement sera suivie, entre 17 h et 18 h, d'une réunion d'information à l'intention du public concerné. Les membres du conseil municipal sont invités à cette deuxième réunion. Monsieur le maire informe que Madame SIBILEAU du bureau d'étude de la SAFER fera une visite du site le 16 avril prochain à 17h.

Inscription école : Monsieur le maire fait part au conseil municipal qu'une demande de dérogation vers l'école de Gueux a été déposée par Monsieur TRUILLET. Son enfant est en crèche à Thillois, et cette dernière atteste pouvoir encore recevoir son enfant le matin et le soir hors temps scolaire à la rentrée prochaine. Le conseil municipal ne s'oppose pas à la demande de dérogation.

Transport scolaire : Monsieur le maire informe que la Communauté Urbaine du GRAND REIMS reprendra à sa charge le transport scolaire des maternelles primaires dès le 1^{er} janvier 2019.

Sur un autre point concernant les transports scolaires, le conseil municipal souhaiterait connaître les statistiques de fréquentation du transport entre Courcelles-Sapicourt et la gare de Muizon. Monsieur le Maire se renseignera.

Chemin rural de Jonchery-sur-Vesle à Rosnay : Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la location de la partie du chemin qui est cultivée à « l'euro symbolique », sans une obligation de remise en état.

Parking près de l'Eglise : Monsieur le maire évoque la possibilité de créer un parking près de l'Eglise, en profitant des travaux qui seront réalisés par la Communauté Urbaine rues de l'église, du Lavoir, des Favières et Gerbault en 2019. Cet aménagement sera toutefois à la charge de la commune. Actuellement, il manque de places de stationnement près de l'église. Un sondage est réalisé auprès du conseil municipal. 6 membres du conseil municipal sont pour la réalisation de ce parking.

Haut de la rue Paul Bouton : Monsieur le maire informe qu'un dossier d'aménagement des trottoirs existants sera présenté avant fin novembre 2018 au Grand Reims, afin de pouvoir obtenir une subvention pour les travaux, dans le cadre du fonds de concours lié à la Taxe d'Aménagement.